

Le CTG2Q Cher, des actions concertées pour mieux s'adapter au changement climatique

Le bassin versant du Cher est particulièrement vulnérable aux sécheresses car ses ressources en eau sont très limitées. Plusieurs outils, dont les SAGE Yèvre-Auron et Cher amont, sont en place sur le territoire pour améliorer la gestion qualitative et quantitative des ressources en eau. Afin de compléter et renforcer la mise en œuvre opérationnelle de ces démarches, un Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative de l'eau (CTG2Q) est en cours d'élaboration dans le département du Cher.

Interview de :

Cécile FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre-Auron
et **Perrine VADNAL**, Appui aux SAGE Cher amont,
Yèvre-Auron et au projet CTG2Q Cher
Etablissement public Loire



Source : C. Falque



Source : P. Vadnal

Quel est le contexte de la mise en place du contrat territorial de gestion quantitative et qualitative de l'eau du bassin du Cher ?

Le territoire sur lequel s'applique ce contrat correspond au **bassin hydrographique du Cher dans le département du Cher**, soit le **périmètre du SAGE Yèvre-Auron** avec l'Yèvre, l'Auron et l'Airain, et **une partie de celui du SAGE Cher amont** avec notamment l'Arnon.

Ce territoire est en **déficit structurel d'eau**. Depuis les années 90, des **assecx conséquents** sont observés. Le bassin du Cher est d'ailleurs classé en **zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 1994**. Dans le SAGE Yèvre-Auron, la gestion quantitative est une question prégnante depuis une vingtaine d'années, en particulier en ce qui concerne la **nappe superficielle du Jurassique supérieur**. Elle a un fonctionnement annuel : elle se recharge aussi vite qu'elle ne se décharge.

Zone de répartition des eaux (ZRE)

Une ZRE peut être un bassin versant, un sous-bassin, un système aquifère ou une fraction de ceux-ci caractérisé par une **insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins**. Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. Cette inscription constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau.

Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés : les prélèvements d'eau supérieurs à 8 m³/h sont soumis à autorisation et les autres sont soumis à déclaration. Ce classement a d'autres incidences : cadre financier des redevances, présence d'un organisme unique de gestion collective (OUGC)...

Source : Data.gouv.fr

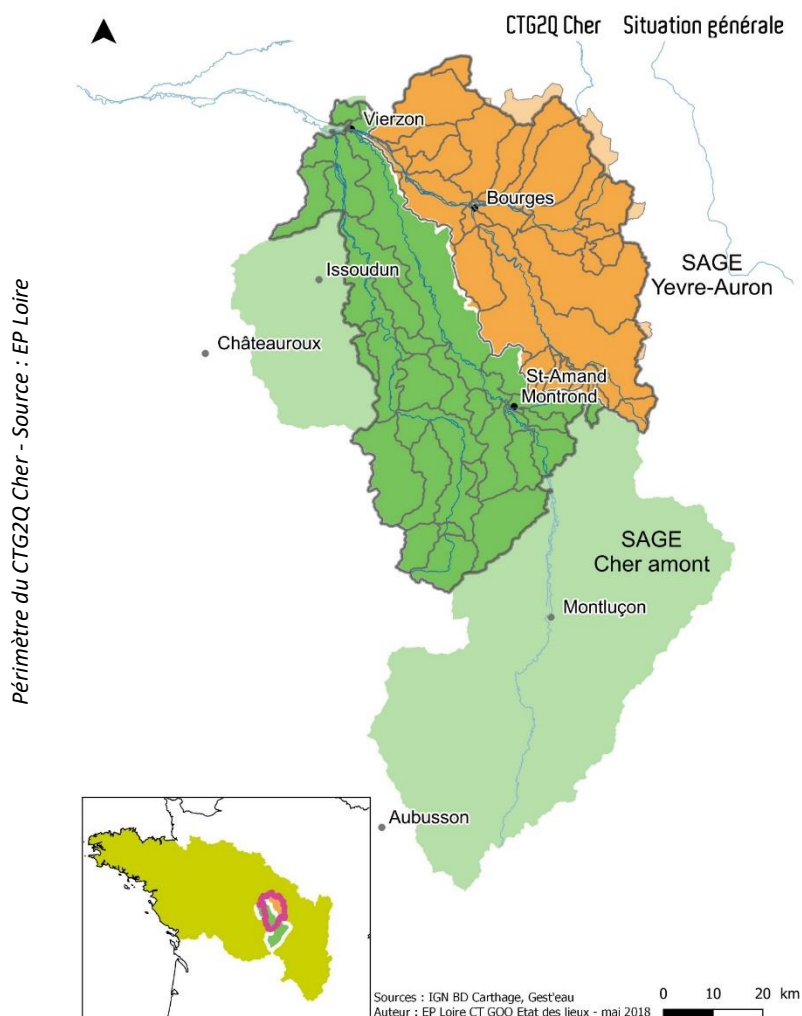
Qu'est-ce qu'un CTG2Q ?

Un Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative (CTGQQ) est un **outil de développement territorial**, proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dans lequel différents signataires s'engagent à mener des opérations visant l'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines tout en conciliant les activités et les intérêts des différents usagers.

Les enjeux sont de **fédérer l'ensemble des acteurs** agricoles et non agricoles pour une gestion durable de l'eau et **d'améliorer l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau** en vue d'atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau.

A partir de la fin des années 2000, les irrigants agricoles se sont saisis de ces questions, car la **corrélation entre le développement de l'irrigation agricole et les assecs**, de plus en plus prolongés et sévères, était évidente. En conséquence, des essais de gestion volumétrique pour des eaux d'irrigation agricole ont été menés sur le périmètre du SAGE Yèvre-Auron, avec la **définition de volumes prélevables** et **l'élaboration d'un protocole de gestion volumétrique** (cf. p7).

Comme le SAGE Yèvre-Auron et le SAGE Cher amont se trouvent sur la même nappe, présentent les mêmes types de milieux agricoles et concernent les mêmes acteurs, **les deux CLE se sont rapprochées pour collaborer sur ce projet de contrat**. La **chambre d'agriculture du Cher**, qui est l'acteur central de ce contrat et l'opérateur initial du projet, voulait travailler sur ces deux territoires qui ont la particularité de faire face à d'importants problèmes quantitatifs.



Quelques chiffres-clés

- ✓ **4 750 km²** de superficie
- ✓ **12** sous-bassins versants
- ✓ **220** communes
- ✓ **2** SAGE
- ✓ **3** contrats territoriaux « milieux aquatiques »
- ✓ **2** contrats territoriaux « pollutions diffuses »
- ✓ **2 535** exploitations agricoles
- ✓ **308 000 ha** de Surface agricole utilisée

Quels sont les enjeux et les objectifs ?

✓ Enjeux



Irrigation agricole - Source : EP Loire

Le principal enjeu est celui des prélèvements pour l'**irrigation agricole**. C'est au regard de cet enjeu que le projet de contrat a vu le jour. Sur ce territoire essentiellement rural, l'agriculture représente l'enjeu économique majeur. Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable, les collectivités importent déjà depuis longtemps de l'eau de territoires voisins, même si ces importations étaient initialement motivées par des problèmes qualitatifs.

Le CTG2Q contient aussi un volet industriel. Les industries sont principalement localisées autour des deux agglomérations de Bourges et Vierzon. A ce jour la quantité d'eau n'a pas été un facteur limitant pour l'implantation de ces industries. Ce sujet actuel questionne toutefois les acteurs, tout particulièrement après la sécheresse de l'été 2019.

Quel lien avec les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ?

La démarche CTG2Q existait avant l'instruction sur les PTGE (mai 2019), il est prévu d'adapter le contrat à ce nouveau cadre. L'objectif à terme est de rédiger et valider un PTGE sur ce même périmètre. Le CTG2Q s'intégrera au PTGE.

✓ Objectifs

Le premier objectif est la **mobilisation du plus grand nombre d'acteurs** autour de la question de la gestion de l'eau. **Tout se construit en concertation** avec les acteurs rencontrés. L'idée est de **faire émerger ensemble les besoins** du territoire pour **améliorer la gestion de l'eau** tant sur le plan quantitatif que qualitatif : réduction des pollutions, réduction des prélèvements, limitation des impacts...

Il n'y a pas d'objectifs chiffrés, comme cela existe sur d'autres territoires. Grâce au protocole de gestion volumétrique en place sur le territoire du SAGE Yèvre-Auron, une partie de la profession agricole s'est déjà organisée pour ne pas dépasser les volumes prélevables définis.

Quels sont les acteurs impliqués dans le CTG2Q ?

○ Des acteurs du monde agricole :

- La chambre d'agriculture du Cher
- Des syndicats agricoles (FDSEA-Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), Coordination rurale, Confédération paysanne...)
- Des coopératives agricoles qui assurent la vente et les débouchés des productions
- L'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) compétent sur le territoire
- L'Union départementale des syndicats d'irrigation et les syndicats locaux d'irrigation agricole
- Le groupement d'agriculteurs biologiques et biodynamistes ;

- Des **collectivités territoriales** : le Conseil départemental du Cher, des communautés de communes, des agglomérations, des communes ;
- Des groupements de communes : **syndicats d'eau potable et des délégataires – des syndicats de rivières** ;
- Des **acteurs du secteur de l'industrie** :
 - Des industriels
 - La chambre de commerce et d'industrie
 - La chambre des métiers et de l'artisanat ;
- Des **associations de protection de la nature** ;
- La **fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques** ;
- Pour le volet institutionnel, les **services de l'Etat** qui accompagnent toute la démarche ainsi que **l'Agence de l'eau Loire-Bretagne** ;
- L'Etablissement public Loire en tant que structure animatrice des SAGE et du CTG2Q.

Environ 90 personnes sont conviées aux réunions, et jusqu'à 50 personnes ont assisté aux plus importantes. La participation directe des **opérateurs économiques** est recherchée, pas seulement au travers des instances représentatives ou des chambres consulaires. Par exemple, il s'agit d'avoir pour l'agriculture des coopératives agricoles en plus de la chambre d'agriculture, pour l'eau potable des collectivités et des délégataires, pour l'industrie des entreprises et la chambre de commerce et d'industrie.



Réunion de concertation - Source : EP Loire



Atelier de concertation - Source : EP Loire

Quelle gouvernance ?

L'ensemble des acteurs ont été impliqués dans la phase d'élaboration du contrat.

Un **comité de cadrage** regroupe les représentants du Département, de la Chambre d'agriculture et de la DDT du Cher, de l'Agence de l'eau, de la Région Centre-Val-de-Loire ainsi que les Présidents des deux CLE. Ce comité fixe les grandes orientations de la démarche et prend les décisions.

Quelles sont les étapes du CTG2Q ?

L'élaboration du CTG2Q a débuté en 2017 et se poursuit jusqu'en 2020. Elle est composée de trois phases : **l'état des lieux**, le **diagnostic** et le **plan d'action**. La **mise en œuvre débutera** au 1^{er} janvier 2021. Elle durera

entre 3 et 6 ans. Au bout de 3 ans, un bilan est prévu dans le but de décider si le contrat continuera 3 années supplémentaires et s'il y a besoin d'ajuster le plan d'action.



À chacune des phases, un **comité de concertation élargi** a été réuni : présentation au lancement en 2017, construction de l'état des lieux en 2018, diagnostic en 2019. Pour définir le plan d'action, les acteurs ont été répartis dans des groupes thématiques lors de tables rondes, afin de décider des actions opérationnelles pertinentes et de constituer des fiches actions.

Où en est l'avancement du projet ?

Après avoir assemblé de nombreuses données dans l'état des lieux, les enjeux prioritaires du contrat ont été définis en concertation avec les acteurs du territoire. Le diagnostic est maintenant sur le point d'être finalisé, l'heure est à la construction du plan d'action.

La réunion sur le **diagnostic** en juin 2019 a permis de **faire ressortir et hiérarchiser les enjeux**. Sans surprise, l'enjeu agricole est arrivé en premier avec les prélèvements pour l'irrigation. Vient ensuite la préservation des milieux et de la biodiversité, suivie de près par l'alimentation en eau potable à la fois sur l'aspect qualitatif avec les pollutions diffuses dues aux pesticides et nitrates, et sur l'aspect quantitatif. Le **plan d'action** doit être **cohérent avec ces besoins remontés, tout en prenant en compte les démarches existantes**, notamment pour la préservation des milieux et de la biodiversité ou l'alimentation en eau potable.

On distingue 4 modes d'action qui seront activés :

- **Dialogue** : sensibilisation, partage d'informations et actions de coordination entre acteurs ;
- **Connaissance** : acquisition d'informations et amélioration de la connaissance grâce à des études et des mesures sur le terrain ;
- **Réduction des consommations** avec des économies d'eau et/ou d'intrants pour limiter les pollutions ;
- **Aménagement** avec la « Re-USE » (réutilisation des eaux usées), des retenues de substitution à l'étude pour l'irrigation agricole, des travaux de restauration de cours d'eau.

Quelle prise en compte du changement climatique ?

Le changement climatique est **au cœur des discussions**, mais il est nécessaire d'user de **beaucoup de pédagogie** car les effets potentiels du changement climatique sur la ressource en eau ne sont pas encore assimilés par tous les acteurs.

En 2017, l'**Etablissement public Loire** a mené une étude montrant les effets du changement climatique sur les territoires des deux SAGE (<https://sage-yevre-auron.fr/?p=1977>) basée sur des estimations chiffrées. Ces résultats sont rappelés à chaque réunion : étiages plus sévères, plus tardifs, plus longs ou encore des précipitations concentrées sur la période hivernale...

Les volumes prélevables du SAGE Yèvre-Auron ont été définis en 2003 et aujourd'hui les volumes prélevés sont inférieurs à ces volumes prélevables. Malgré tout, des assecs sont toujours observés et ils s'aggraveront avec le changement climatique. Nous expliquons aux acteurs que ce n'est pas parce qu'on ne dépasse pas les volumes prélevables qu'il ne faut pas agir. **Avec le changement climatique il faudra faire plus d'efforts et réfléchir sur le long terme.**

Quelles interactions entre le CTG2Q et les SAGE ?

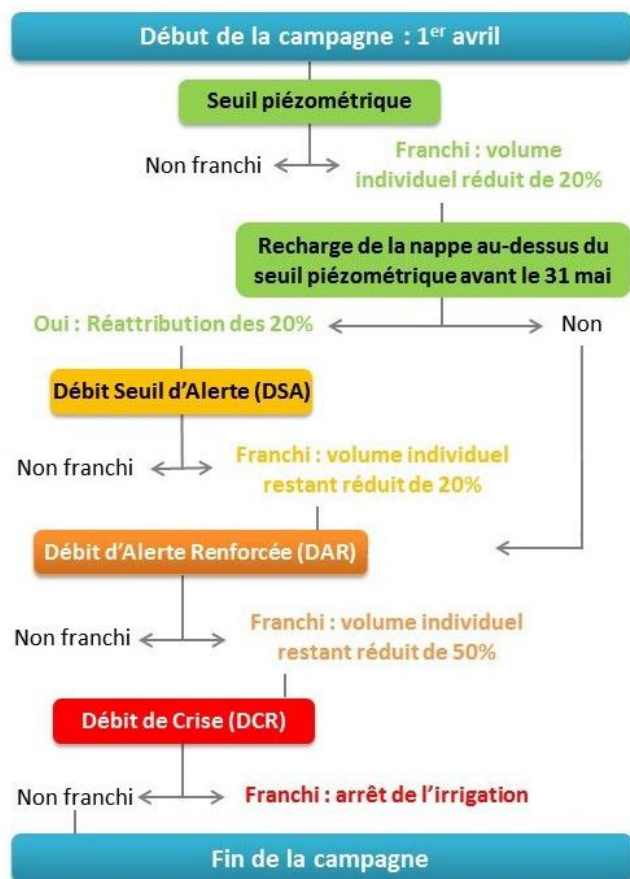
Le territoire du CTG2Q couvre environ un quart du périmètre du SAGE Cher amont et englobe la totalité du périmètre du SAGE Yèvre-Auron. **Nombre des objectifs et orientations des PAGD des deux SAGE rentrent dans le cadre du CTG2Q.** Ce type d'outil est adapté pour contribuer à la mise en œuvre des SAGE.

Thème	Objectif	Paragraphe du PAGD	
		SAGE Yèvre-Auron	SAGE Cher amont
Quantité	• Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique	1.1	QT.1.D4 + QT.4.D1
	• Pérenniser / organiser la gestion des prélèvements pour l'irrigation	1.2	QT.2.D4
	• Améliorer le rendement des réseaux pour l'alimentation en eau potable (AEP)	2.2	QT.2.D2
	• Mettre en œuvre des programmes d'économies d'eau dans les collectivités	1.4.3	QT.2.D3
	• Accompagner la création de retenues de substitution et collinaire	1.2.6 + 1.2.7	QT.4.D2
Qualité	• Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole	3.1	QL.4
	• Réduire la pollution des collectivités et des particuliers (assainissement collectif, non collectif, gestion eaux pluviales, recyclage des eaux de STEP)	3.2 + 3.3.7	QL.1 + QL.5
Milieux aquatiques	• Réduire l'impact des plans d'eau sur cours d'eau	4.4	GM.3.D2
	• Améliorer la connaissance sur les zones humides et les protéger	4.6	GM.4.D3 + D4
Gouvernance	• Favoriser l'émergence et accompagner les porteurs de programmes contractuels	5.1.1 + 5.2.3	GO.2.D2
Inondations	<i>non abordé dans le CTG2Q</i>		

Orientations communes des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont concernant le CTG2Q Cher - Source : EP Loire

Quelles autres actions du SAGE liées aux sécheresses ?

✓ Le protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole



Protocole de gestion volumétrique - Source : EP Loire

Sur le périmètre du SAGE Yèvre-Auron, des volumes prélevables ont été définis et déclinés par sous-bassins versants. Les irrigants et acteurs de l'eau se sont mis d'accord sur des indicateurs de l'état de la ressource (piézométriques ou débitométriques). Les agriculteurs disposent d'un volume individuel de prélèvement attribué en début de saison. Selon le protocole de gestion volumétrique établi, ce volume est réduit début avril en fonction de la valeur des indicateurs de l'état de la ressource en eau.

Premiers retours sur la sécheresse de l'été 2019

Malgré le protocole de gestion volumétrique et les restrictions d'eau, le département du Cher a subi une sécheresse accentuée incluant quelques tensions et conflits.

Même si la réduction de 20% des volumes individuels s'est appliquée dès le 1^{er} avril sur le bassin Yèvre-Auron, tous les sous-bassins se sont retrouvés en crise, niveau le plus contraignant avec arrêt des prélèvements non prioritaires y compris ceux à des fins agricoles. L'arrêté cadre sécheresse départemental s'est avéré perfectible : les services départementaux de l'Etat ont décidé de le réviser.

✓ Des études d'aide à la connaissance

Depuis les années 2000, le SAGE Yèvre-Auron a mené des études d'aide à la connaissance afin d'alimenter les discussions sur la gestion quantitative. Ces études sont **publiques et transmissibles**, elles sont téléchargeables sur le site du SAGE Yèvre-Auron (<https://sage-yevre-auron.fr/?cat=69>) ou envoyées à la demande.

En synergie avec le contrat, il est prévu d'**accompagner les acteurs** du territoire en **améliorant la connaissance sur les prélèvements d'eau**. Les deux CLE vont lancer une **étude d'impact sur les retenues de substitutions et les prélèvements hivernaux supplémentaires**. Cela servira à affiner les données de volumes prélevables hivernaux ainsi que l'impact des retenues de substitution.

EN SAVOIR PLUS

- [Fiche](#) du SAGE Yèvre-Auron et [site internet](#)
- [Fiche](#) du SAGE Cher amont et [site internet](#)
- Rapport de l'[état des lieux du CTG2Q Cher](#)
- Retrouvez toutes [les informations relatives au CTG2Q Cher](#)

*

CTG2Q : Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative

DDT : Direction départementale des territoires

CLE : Commission locale de l'eau

OUGC : Organisme unique de gestion collective (des volumes prélevables alloués à la profession agricole)

PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable

PTGE : Projet de territoire pour la gestion de l'eau

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

ZRE : Zone de répartition des eaux